



LES PRIX DES MEILLEURES PRATIQUES GEMINAE

INTRODUCTION

L'initiative Les Prix des Meilleures Pratiques GEMINAE est organisée par l'alliance UNITA (<http://univ-unita.eu/>) et vise à promouvoir, améliorer et encourager l'échange des meilleures pratiques développées par les partenaires universitaires UNITA Geminæ dans le monde entier. L'accent est mis sur tous les domaines d'activité liés à l'enseignement supérieur et la recherche : enseignement, formation, recherche, innovation, mobilité, multilinguisme, campus, initiatives vertes, le rayonnement socio-économique et l'apprentissage. Les prix récompenseront les pratiques et initiatives pionnières contribuant à rendre les universités plus efficaces et plus dynamiques dans un système d'enseignement supérieur de plus en plus mondialisé et connecté. En mettant en valeur ces meilleures pratiques, UNITA souhaite inspirer d'autres universités à suivre et à émuler cette initiative, et à créer une plus grande reconnaissance publique des pratiques des universités Geminæ.

Les Prix des Meilleures Pratiques Geminæ comprennent jusqu'à 6 prix, décernés par l'alliance UNITA avec le comité d'organisation de la conférence biennale Geminæ. En ce sens, chaque édition des Prix des Meilleures Pratiques Geminæ comprendra des universités sélectionnées sur une période d'évaluation de deux ans.

THÉMATIQUES

Les catégories des prix seront les suivantes :

1. l'enseignement et l'apprentissage (par exemple, l'utilisation de l'UCIL (UNITA Collaborative Online Learning) ou de méthodes innovantes dans l'apprentissage)
2. la recherche et l'innovation (par exemple, l'utilisation de l'Open Access, renforcement des capacités, entrepreneuriat)
3. multilinguisme (cours de l'IC (Intecomprehension), diffusion de l'IC dans les réunions et conférences) et les échanges (par exemple, les programmes intensifs hybrides, mobilités virtuelles...)
4. la formation et le rayonnement socio-économique (par exemple, les stages dans les zones rurales)
5. vie de campus, initiatives écologiques et engagement avec les Objectifs de développement durable (ODD) dans l'enseignement supérieur (par exemple, mobilité verte, Nuit des Chercheurs)

QUI PEUT PRÉSENTER SA CANDIDATURE ?

Les candidats doivent avoir une relation formelle avec les universités du réseau Geminæ (la lettre d'engagement signée) ou les Universités Européennes.

Les candidats peuvent faire partie de :

- Personnel enseignant et chercheur
- Personnel administratif
- Départements, écoles, centres ou groupes de recherche



- Universités
- Etudiant.es
- Toute combinaison de ces derniers
- Autres Universités Européennes

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les principaux critères de sélection sont basés sur :

- Développement institutionnel ou renforcement des capacités résultant des meilleures pratiques (max. 20 points) ;
- Adéquation et capacité de réplication dans d'autres universités (max 20 points) ;
- Contribution efficace à l'amélioration du fonctionnement des territoires de l'écosystème dont l'université fait partie (max 20 points) ;
- Le caractère innovant de l'exemple de meilleure pratique (pertinence, originalité, approche unique, etc.) (max 20 points) ;
- Engagement des parties prenantes et/ou des étudiant.es (max. 20 points).

CANDIDATURES

Les candidatures devront être envoyées à l'un des Bureaux UNITA (voir les contacts en fin de document), en détaillant le(s) exemple(s) des meilleures pratiques.

La demande officielle doit comprendre les éléments suivants

- Sujet
- Titre
- Université: nom et localisation
- Coordonnées de la personne de contact (nom/prénom, fonction, adresse e-mail, numéro de téléphone).
- Présentation vidéo : max 5 minutes, format horizontal. Titre au début et le(s) nom(s) de(s) candidat(s) à la fin. En outre, les vidéos doivent être conformes à ce qui suit :
 - La législation sur les droits d'auteur doit être prise en compte par les auteurs.
 - La publicité n'est pas autorisée.
 - Si des personnes sont visibles dans les photos ou la vidéo, leur consentement doit être recueilli par les auteurs.
 - Les images doivent respecter la dignité des personnes, des groupes et des entités.
 - La personne présentant les images de la vidéo est responsable du respect de toutes les exigences légales. Si cette personne ne dispose pas des autorisations nécessaires, la vidéo ne sera pas accepté.
- Résumé du projet : max. 1.000 mots

Langues de la candidature autorisées: Toutes les langues de l'alliance (italien, français, espagnol, roumain, portugais).

Le résumé doit également être fourni en anglais.



Prix

Les prix décernés consisteront en un diplôme mentionnant l'exemple de bonne pratique et leur attribution fera l'objet d'une mise en valeur appropriée dans tous les canaux de communication d'UNITA.

Il y aura 6 projets gagnants maximum.

Ils auront l'occasion de présenter leur projet en détail aux partenaires de l'alliance lors d'une session spéciale sur les meilleures pratiques organisées durant la conférence GEMINAE.

Les gagnants seront informés des prix à l'avance, avant la conférence, afin de prendre des dispositions pour assister et préparer une présentation de leur projet.

DATES CLÉS (En supposant que la conférence aura lieu en septembre 2023)

Date d'ouverture : février 2023

Date de clôture date de clôture : 28 avril 2023

Examen et sélection par le comité d'attribution : Mai 2023

Annonce des prix : Juin

Cérémonie de remise des prix et présentation des initiatives: Pendant la conférence Geminae

Comité de sélection

Le comité de sélection est responsable d'organiser l'évaluation et de désigner des lauréats. Pour l'évaluation, si nécessaire, un panel de sélection pour effectuer l'examen technique sera proposé.

La proposition du jury de sélection sera discutée et votée par les membres d'un comité de sélection, formé de 6 membres et élu tous les deux ans par le Comité de gestion d'UNITA.

Le Comité d'attribution pourra convoquer les candidats pour une discussion en ligne sur la proposition.

Les décisions du comité de sélection

Les décisions du comité de sélection sont définitives, donc inaltérables et sans appel. Elles ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Configuration du Comité d'attribution

- Partenaires associés de Geminae - AUF, OEI et AULP.
- Un membre du Conseil de la qualité -Antonio Serrano



- Vice Recteur pour l'internationalisation (CHAIR) - Marcella (UNITO)
- Un membre d'une université non représentée précédemment - Andra-Mirona (UVT)
- Un membre de l'assemblée des étudiants (si possible)- En attente

Panel de sélection

En fonction du nombre de candidatures, toutes celles qui seront envoyées par le comité de sélection seront pré-évaluées par un jury.

Une pré-sélection sera réalisée pour soumettre une proposition de candidats au comité des prix. Le jury de sélection sera intégré par des experts indépendants.

PROTECTION DES DONNEES

En participant à cette initiative, vous acceptez la politique de protection des données suivantes pour l'université de Saragosse

Consentement élémentaire (obligatoire)

Pour la bonne gestion de votre inscription et afin de vous tenir informé de l'évolution de l'initiative, veuillez noter que des e-mails d'informations vous seront communiqués.

Concernant la diffusion d'image, d'enregistrements ou de photographies, l'organisation vous informera qu'il s'agit d'un évènement public. L'université peut prendre des images et des enregistrements audio/video (ou autoriser un tiers à le faire en son nom) pour la diffusion de l'évènement à la fois sur le une page web et sur les réseaux sociaux.

Responsable

L'entité responsable est l'Université de Saragosse. Contact: Gerente de la Universidad de Zaragoza, Bâtiment Paraninfo, 1er étage, Plaza de Basilio Paraíso nº 4, 50005- Zaragoza.

Si besoin d'aide ou d'information concernant le traitement des données, veuillez contacter le bureau UNITA unita (unitacontact@unizar.es) ou le délégué à la protection des données : dpd@unizar.es

Objectifs et légitimité

Conformément aux dispositions de la législation en vigueur sur la protection des données personnelles (Règlement (UE) 2016/679, du 27 avril), nous vous informons que les données personnelles fournies seront traitées par l'Université de Saragosse, en tant qu'entité responsable, afin d'effectuer et de faciliter l'organisation, la participation et la diffusion de cette initiative.

Responsable

L'entité responsable est l'Université de Saragosse. Contact: Gerente de la Universidad de Zaragoza, Bâtiment Paraninfo, 1er étage, Plaza de Basilio Paraíso nº 4, 50005- Zaragoza.



Si besoin d'aide ou d'information concernant le traitement des données, veuillez contacter le bureau UNITA (unitacontact@unizar.es) ou le délégué à la protection des données : dpd@unizar.es

Objectifs et légitimité

Conformément aux dispositions de la législation en vigueur sur la protection des données personnelles (Règlement (UE) 2016/679, du 27 avril), nous vous informons que les données personnelles fournies seront traitées par l'Université de Saragosse, en tant qu'entité responsable, afin d'effectuer et de faciliter l'organisation, la participation et la diffusion de cette initiative.

Public

L'Université communiquera les données personnelles indispensables à la gestion de l'initiative.

Droits

Vous pouvez accéder, rectifier, effacer, vous opposer ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données et révoquer le consentement à tout moment dans les termes que vous pouvez consulter dans les Informations Complémentaires.

Plus d'information

<http://protecciondatos.unizar.es/>

BUREAUX UNITA

UNITA UNIZAR- unitacontact@unizar.es

UNITA UVT - unita@e-uvt.ro

UNITA UBI – unita@ubi.pt

UNITA UNITO -unita.communication@unito.it

UNITA USMB – unita.office@univ-smb.fr

UNITA UPPA- unita@univ-pau.fr

